



FORMATION SUPÉRIEURE



BREVET FÉDÉRAL DE CHEF POSEUR DE REVÊTEMENTS DE SOLS



GRUPE ROMAND DES PARQUETEURS
ET POSEURS DE SOLS



BodenSchweiz
SolSuisse
PavimentiSvizzeri



www.ecole-construction.ch

école de la
construction!

fédération vaudoise des entrepreneurs

Les chefs poseurs de revêtements de sols sont employés en tant que cadres supérieurs dans des entreprises industrielles et commerciales de la branche des revêtements de sols ou dans des entreprises de finition intérieure.

Ils effectuent des travaux complexes de pose, de rénovation et de réparation sur les chantiers de construction pour des clients privés et institutionnels. **Ils supervisent également les travaux sur le chantier** et dirigent l'équipe correspondante.

Au bureau, ils offrent à leurs supérieurs **un soutien dans les domaines des affaires et de la gestion du personnel**.

Selon la structure de l'entreprise, les chefs poseurs des revêtements de sols travaillent davantage sur le chantier de construction ou assument plus d'activités administratives telles que le conseil, la planification ou la gestion du personnel.

La formation modulaire

Un module est une unité de formation de plusieurs dizaines d'heures organisé autour d'un même thème. A la fin de chaque module, un examen permet de déterminer si un candidat a acquis, ou non, les compétences relatives au thème du module

SoISuisse (Association des commerces spécialisés dans les revêtements de sols) et la **Communauté d'intérêts de l'Industrie du Parquet (ISP)** ont déterminé ensemble les compétences et connaissances des futurs chef poseur de revêtements de sols en fonction des attentes actuelles des entreprises.

L'organisation des cours est répartie en 5 modules. Cela permet aux candidats de clairement **identifier les objectifs de formation** de chacun d'eux.

L'examen sanctionnant la fin de chaque module permet d'avaliser et de certifier les acquis afin de pouvoir se présenter à l'examen final du brevet.

Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

- Objectif** Obtenir le brevet fédéral de chef poseur de revêtements de sols
- Conditions d'admission** Avoir un CFC de poseur de sol-parquet ou de décorateurs d'intérieurs ou un certificat équivalent et justifier de 3 années d'expérience avant les examens, dont au moins une année d'expérience dans la branche.
La période pendant laquelle se déroule la formation est prise en compte dans les conditions minimales requises aux examens.
Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) décide de l'équivalence des titres étrangers.
- Certification** Brevet fédéral de chef poseur de revêtements de sols
- Frais d'inscription** Entreprise cotisante **CPR**¹
Sous réserve de modification et/ou membre **SoISuisse ou ISP** :Se renseigner auprès de l'école
Entreprise non-cotisante :Se renseigner auprès de l'école
- ¹Les employés dont l'entreprise vaudoise cotise à la Contribution patronale pour la relève – CPR – de la Fédération vaudoise des entrepreneurs bénéficient d'une réduction aux coûts de formation pour le perfectionnement professionnel.**

No du Module	Titre du module
1	Vente et Communication
2	Préparation des commandes et planification
3	Travaux de pose et de finition complexes
4	Gestion du personnel
5	Sécurité au travail, environnement et droit
	Matériel pédagogique
	<u>Total de tous les modules</u> Sous réserve de modifications

- *Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs.*
- *Tout cours débuté est entièrement dû.*
- *La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription.*
- *Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée.*
- *Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80 % selon le règlement de l'école.*
- *La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription.*
- *Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable.*

Frais d'examens

Examens modulaires : CHF 999.99 par module (CHF 999.99 membre Solsuisse ou ISP), sous réserve de modification

Aide financière

La Confédération octroie une aide financière (50 % des frais de cours payés) aux personnes se présentant à un examen fédéral (brevet fédéral, diplôme fédéral).

Les participants se renseigneront auprès des administrations de leur canton de domicile. Les participants vaudois s'adresseront à l'Ecole de la construction

Lieu

Ecole de la construction, Tolochenaz

Durée

La formation est répartie sur une année pour un total de 456 périodes. Plusieurs vendredis et samedis ainsi que 4 semaines de pratique durant la formation

Dates

Se renseigner auprès de l'école

Examens modulaires et finaux organisés par SolSuisse

Délai d'inscription

Se renseigner auprès de l'école

**Renseignements
et inscriptions**

Coordonnées en bas de la page

Contenus de la formation

THEMES	BRANCHES	Total
Module 1 - Compétences étendues : La Vente et la Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer la commande sur site comme base de l'offre • Calculer les prix des produits et les coûts • Créer une offre complexe et réaliser la vente • Communiquer de manière appropriée avec le client 	80
Module 2 - Compétences étendues : Préparation des commandes et planification	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les besoins en matériel et commander le matériel • Planifier l'exécution du travail et le transmettre aux autres • Coordonner les entreprises impliquées dans la construction • Créer et contrôler des rapports et des protocoles • Compiler des documents, les contrôler et établir les factures • Surveiller l'exécution du travail 	124
Module 3 - Compétences professionnelles : Travaux de pose et de finition complexes	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer ou déléguer des travaux d'installation complexes • Effectuer ou déléguer des travaux de rénovation et de réparation complexes • Vérifier et tester de nouveaux produits et de nouvelles techniques 	144
Module 4 - Compétences étendues : Gestion du personnel	<ul style="list-style-type: none"> • Planifier le besoin en personnel et prendre les mesures pour sa mise à disposition • Diriger le personnel • Assurer la formation et la formation continue des employés • Former des apprentis 	68
Module 5 - Compétences de base : Sécurité au travail, environnement et droit	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller au respect des réglementations en matière de santé et de sécurité au travail • Assurer la protection de l'environnement, l'ordre et la propreté • Veiller au respect du droit des contrats et du droit du travail 	40
	Nombre total de périodes non compris : cours CFFE, PERCO et TOXIQUE	456